

DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE  
ARRONDISSEMENT D'ARLES  
**COMMUNE DE MOLLEGES**

Conseillers en exercice	: 23
Présents	: 21
Représentés	: 01
Votes pour	: 22
Votes contre	: 00
Abstention	: 00

**Séance du : 2 avril 2026**

**Date de convocation : 27 mars 2026**

**Objet : Désignation des délégués du TE13 (Territoire d'Énergie Bouches-du-Rhône)**

**2026-04-02-08**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-six et le deux avril à vingt heures trente-cinq, le Conseil Municipal de la Commune de Mollégès, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame Corinne CHABAUD, Maire. Monsieur Benoit FABRE a été élu secrétaire de séance.

Présents : Tous les Conseillers Municipaux à l'exception de Manon PARRAUD et Maurice BRES.

Représenté : Manon PARRAUD est représentée par Corinne CHABAUD.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 5211-7, L. 5211-8 et L.5212-7, L2122-7

**Vu** l'arrêté préfectoral du 17 février 1994 portant création du Syndicat Mixte d'Electrification du Département des Bouches du Rhône ;

**Vu** les statuts du SMED13 adoptés par arrêté préfectoral en date du 26 janvier 2006 portant modification des statuts du Syndicat mixte d'électrification du Département des Bouches du Rhône devenant « Syndicat Mixte d'Énergie du Département des Bouches du Rhône dit SMED13 ;

**Vu** l'arrêté du préfet des Bouches-du-Rhône en date du 29 décembre 2017 par lequel la Métropole Aix-Marseille-Provence a été déclarée comme substituée au sein du syndicat à 89 de ses communes membres afin de participer à l'exercice de la compétence d'autorité concédante de la distribution publique d'électricité ;

**Vu** le second arrêté en date du 29 décembre 2017 par lequel le préfet des Bouches-du-Rhône a également déclaré les communes membres de la Métropole comme retirées du syndicat pour les compétences de concession de la distribution publique de gaz et de création et d'entretien des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ;

**Vu** les différentes modifications statutaires du Syndicat,

**Vu** la délibération 24\_47DL portant modification des statuts concernant le changement de dénomination du Syndicat du Syndicat Mixte d'Énergie du Département des Bouches-du-Rhône dénommé « Territoire d'Énergie Bouches-du-Rhône » et désigné également « TE13»

**Vu** l'arrêté Préfectoral en date du 12 mars 2025 actant les nouveaux statuts du Syndicat.

Vu la délibération 25\_99DL du TE13 en date du 8 décembre 2025 adoptant la modification des statuts du Syndicat,

Madame le Maire expose aux membres présents du Conseil Municipal Compte tenu des élections municipales du 15 mars 2026 et de l'installation du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026, conformément aux dispositions des articles L. 5211-7, L. 5211-8 et L.5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, **il nous appartient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant du Conseil Municipal qui siègeront au Comité Syndical du TE13 au sein du Collège du Territoire Hors Métropole.**

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection des délégués pour représenter la Commune au sein du TE13, au scrutin secret uninominal à la majorité absolue des suffrages exprimés aux deux premiers tours, puis à la majorité relative au troisième tour.

**Ont obtenu :**

Titulaire : *Patrick MARCON*

Suppléant : *Michel MANNOTE*

Le Conseil Municipal, après en avoir ouï l'exposé et en avoir délibéré à l'unanimité

- **APPROUVE** la modification des statuts du Syndicat

Délibéré en séance, les mois, jour et an que dessus,

Ont signé au registre les membres présents.

A Mollégès, le 2 avril 2026

**Corinne CHABAUD**

**Maire de Mollégès**

